

crits, économiques ou commerciaux, occupés par les fournisseurs du gouvernement fédéral, de qui le ministre de la Défense nationale achète des approvisionnements, du matériel ou des services, on constatera entre eux un rapport étroit. Il ne s'est guère écoulé que deux ou trois minutes entre le moment où je suis entré à la Chambre avec les volumes des comptes publics,—que je suis allé chercher à mon bureau,—et le moment où j'ai pris la parole. Or, j'ai pu, pendant ce bref intervalle, trouver un de ces secteurs de contradiction; c'en est un assez petit, n'intéressant qu'un peu plus de \$100,000. Soit dit en passant, j'ai pu amener le ministre à se contredire dans les quelques premières minutes de son discours, mais ce n'est là qu'un à-côté qui n'a rien à voir avec la thèse que j'expose en ce moment.

Ausi longtemps que persisteront ces possibilités de conflit,—et elles dureront tant que le ministre restera exécuter testamentaire,—je ne pense pas que nous puissions conserver la même confiance à l'endroit de ses décisions ministérielles.

Le très hon. M. Howe: Ne vous en faites, mon fin finaud, je me moque de ce que vous ayez confiance ou pas.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, il serait peut-être bon de rappeler au ministre l'un des principes essentiels à la base de nos débats parlementaires, soit qu'on doit toujours s'adresser au président. Je me rappelle qu'il a déjà appelé l'Orateur de la Chambre "petit bonhomme" et maintenant il vous appelle "fin finaud".

L'hon. M. Sinclair: Pas au président en comité, mais à l'Orateur à la Chambre.

M. Fulton: Certainement en comité.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Ces interruptions m'amuse. Elles révèlent combien peu les membres du cabinet connaissent le Règlement.

Le très hon. M. Howe: Je reconnais que c'est le discours le plus intelligent qui nous soit venu de l'autre côté de la Chambre sur cette question.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Cet après-midi, les paroles de l'honorable député sénior d'Halifax, si elles étaient destinées à m'impressionner et si je n'avais par ailleurs été au courant de l'affaire, m'auraient fait croire qu'en tant qu'administrateur de cette succession le ministre n'était ni plus ni moins qu'un fantôme. A l'en croire, il avait renoncé à tous ses droits, à son droit de regard sur les détails de l'administration de la succession et ne devait entrer en scène qu'au tout dernier moment en qualité de guide ou

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

de conseiller spirituel des administrateurs après que tout eût été réglé.

Je dois reconnaître que les thèses présentées par la suite, faites du strict point de vue juridique, m'ont persuadé des lourdes responsabilités du ministre à l'égard de cette succession et de son obligation d'assumer ces responsabilités en s'intéressant très activement aux détails de l'administration. Je sais qu'il a obtenu l'opinion d'un avocat, selon lequel il n'est pas nécessaire de donner suite à ces questions, mais j'estime qu'il n'y aurait pas d'avocats s'ils étaient tous toujours du même avis. Je me demande à quel point nous pouvons accepter cette unique opinion, qui n'a même pas, autant que je sache, été consignée au compte rendu de la Chambre; d'ailleurs, la source même de cette opinion ne nous a pas été révélée.

Je voudrais formuler d'autres observations à propos du premier crédit du ministère, mais en attendant je vais reprendre mon siège afin de permettre aux autres honorables députés qui voudraient traiter cette question de le faire maintenant afin d'assurer l'unité de la discussion.

M. Dinsdale: Je n'ai pas l'intention de poursuivre l'étude de la question dont la Chambre a été saisie durant la première partie de l'après-midi car, après avoir écouté toutes les remarques, j'estime que mes collègues l'ont traitée suffisamment à fond. Si je ne poursuis pas la discussion, ce n'est pas parce que j'ai des idées moins catégoriques sur la question. J'appuie en entier les remarques formulées à propos de cette question de principe par les autres députés qui ont participé à la discussion.

Avant d'être député, je pensais que quiconque acceptait d'être ministre de la Couronne le faisait parce qu'il avait un haut sentiment de ses obligations, qu'il assumait en tout humilité, comme il convient à un serviteur de l'État. Je pense que quiconque exerce la grande responsabilité de servir Sa Majesté devrait le faire avec ce seul but en vue, sans permettre à quelque autre préoccupation de gêner ou de chevaucher cette fonction propre aux pays démocratiques.

Un mot de certaines questions qui se rattachent au premier poste des prévisions budgétaires à l'étude. Je parlerai d'abord de notre programme de construction d'avions, puis de notre programme intéressant les projectiles téléguidés et, enfin, de notre dispositif de détection au radar, et singulièrement de la ligne d'alerte préliminaire, la dernière des trois lignes du réseau d'écran de radar qui doit assurer la défense du Canada et de tout le continent nord-américain.

Dans son exposé préliminaire, le ministre a consacré un bon moment au progrès de